



L'essentiel



du lundi 25 avril 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

CONTRAT DCNS – AUSTRALIE

Le choix par l'Australie de la France et de DCNS comme partenaires pour la construction de 12 sous-marins est historique. Le contrat, estimé à 34 Md€, marque une avancée décisive dans le partenariat stratégique entre les deux pays, qui vont coopérer durant 50 années. C'est la preuve, une nouvelle fois, que la France industrielle est forte, qu'elle peut se projeter à l'étranger et gagner des marchés et que l'excellence technologique de ses entreprises est reconnue. Surtout, ce nouveau succès sera créateur de milliers emplois et de développement en France – à Cherbourg, Brest, Lorient, Nantes – comme en Australie. Le président de la République a demandé à Jean-Yves Le Drian de se rendre en Australie afin de lancer rapidement l'accompagnement de ce programme industriel.

Le choix par l'Australie de la France et de DCNS comme partenaires pour la construction de 12 sous-marins est historique :

- **Le programme de l'Australie, estimé à 34 Md€, porte notamment** sur la construction de 12 sous-marins d'attaque à propulsion diesel et électrique en Australie ainsi que sur la maintenance et la formation des équipages ;
- **Il marque une avancée décisive dans le partenariat stratégique entre les deux pays, qui vont coopérer durant 50 années** sur l'élément majeur de souveraineté que représente la capacité sous-marine.

La France est reconnaissante de la confiance que lui témoigne l'Australie et fière de l'excellence technologique dont ses entreprises ont su faire preuve dans cette compétition de haut niveau.

« Cela rend optimiste, cela rend fier sur la capacité à remporter de grands contrats » (PM, 26/04/16). « Cela veut dire que la France industrielle est très vivante, qu'elle peut se projeter à l'étranger, gagner des marchés que certains estimaient impossibles » (J-Y. Le Drian, 26/04/16). Le président de la République, accompagné des ministres de la Défense et de l'Intérieur, s'est rendu au siège du groupe DCNS ce mardi après-midi.

Ce nouveau succès sera créateur d'emplois et de développement en France comme en Australie :

- **« Une partie de ces sommes sera investie en Australie** puisque l'Australie souhaite, et on le comprend, assurer sa souveraineté sécuritaire et industrielle » (J-Y. Le Drian, 26/04/16) ;
- **« Mais il y a aussi une partie significative qui reviendra en France ». « Ce sera des milliers d'emplois en France ».** Les emplois français seront créés à Cherbourg, le site en France où sont construits les sous-marins, ainsi qu'à Brest, Lorient et Nantes.

Le président de la République a demandé au ministre de la Défense de se rendre en Australie afin de lancer rapidement l'accompagnement de ce programme industriel exceptionnel par son ampleur et sa portée. « Il va y avoir la mise au point du contrat définitif dans les semaines qui viennent » (J-Y. Le Drian, 26/04/16).

Pour réussir, « il faut être uni [au plan commercial], avoir une « équipe France » solidaire, [...] faire valoir la force de la France, son rayonnement dans le monde et montrer que nous sommes à même de faire des transferts de technologie sans perdre nos propres atouts » (J-Y. Le Drian, 26/04/16).

TAFTA

« S'agissant de la négociation commerciale entre l'Europe et les États-Unis, je le dis clairement : si des principes essentiels pour notre agriculture, notre culture ou encore la réciprocité en termes d'accès aux marchés publics étaient mis en cause, la France dirait non » (PR, 21/04/16). Cet accord ne pourra donc **« pas aboutir s'il n'apporte pas les garanties que le niveau d'exigence que nous avons en France pour la santé et l'environnement de nos concitoyens sera maintenu ».** « Aujourd'hui nous sommes trop loin du compte » (PM, 26/04/16). Puisque **« le premier ensemble qui pèse dans le commerce international, par**

sa valeur, par son poids, c'est l'Europe [alors elle] doit se faire entendre en tant que telle, c'est la stratégie française dans cette matière ». « Il n'y a aucune frénésie ni française ni européenne à signer à n'importe quel prix n'importe quoi » (M. Fekl, 26/04/16).

TRANSITION ECOLOGIQUE – TRANSPORTS - CONVERGENCE GAZOLE/ESSENCE

Le rapprochement entre les prix du gazole et de l'essence, amorcé cette année, se poursuivra en 2017. « Les effets sont très nets [...] Les ventes se font, de plus en plus, au profit des véhicules à essence. Et nous poursuivrons ce rééquilibrage ». Pour rappel, au 1er janvier 2016, les taxes sur le gazole ont augmenté de 1 centime, tandis que celles sur l'essence ont baissé d'autant. Par ailleurs la contribution climat énergie, intégrée à la fiscalité sur les carburants et le fioul, a augmenté à 22 €/tonne de carbone en 2016. Elle doit passer à 30,5 € en 2017. La grande Loi d'Orientation pour les Transports Intérieurs, la « LOTI », aura bientôt 35 ans. Les ministres de l'Environnement et des Transports organiseront cette année une réflexion sur « la mobilité de nos concitoyens dans les 30 années qui viennent », et donc sur l'opportunité pour le pays de se doter « d'une nouvelle LOTI, adaptée à la COP21 » (PM, 26/04/16).

LUXLEAKS

Michel Sapin a exprimé mardi sa solidarité avec le lanceur d'alerte Antoine Deltour, qui comparaît avec deux autres Français au Luxembourg dans le cadre du procès des LuxLeaks. Ils sont accusés tous les 3, d'avoir fait fuiter près de 30 000 pages de documents d'un cabinet d'audit, éclairant les pratiques fiscales de grandes multinationales établies au Luxembourg. Ils encourent jusqu'à 10 ans d'emprisonnement. Michel Sapin a « demandé ce matin à l'ambassadeur de France au Luxembourg et au consulat général de bien vouloir [...] l'aider si nécessaire, dans cette période difficile où il défend l'intérêt général et où pourtant il doit répondre devant une juridiction pénale au Luxembourg ». « C'est grâce à Antoine Deltour que nous avons pu mettre fin à cette opacité qui empêchait les pays européens de connaître la situation fiscale exacte d'un certain nombre de grandes entreprises au Luxembourg » (M. Sapin, 26/04/16).

MOUVEMENT SOCIAL – SNCF

Un mouvement social à la SNCF a fortement perturbé le trafic SNCF ce mardi. Cette grève intervient alors que des négociations sont actuellement en cours pour l'élaboration d'un cadre social harmonisé pour les entreprises de la branche ferroviaire, comme prévu par la réforme ferroviaire. La mise en place de ce cadre social harmonisé repose sur l'élaboration de trois textes distincts : un « décret socle » pris par l'Etat ; une convention collective de branche, négociée entre les organisations salariales et patronales du secteur ; des accords au sein de chaque entreprise, négociés en interne. Alain Vidalies recevra jeudi 28 avril à ce sujet les organisations syndicales de la SNCF pour faire le point sur l'ensemble de ces négociations. Le statut des cheminots n'est pas en cause, ni les 35 heures.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.